
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Veyrier-du-Lac, le 8 septembre 2026

Déviations RD 909 A et RD 16 : les mesures de sécurité mises en place à Veyrier-du-Lac

Du 14 septembre au 18 décembre 2026, le Département de la Haute-Savoie ferme les RD 909 A et RD 16 pour réaliser des travaux de sécurisation contre les chutes de blocs. Pendant cette période, l'itinéraire de déviation traversera l'entièreté du village, de la route de Thônes jusqu'à Chavoires, en passant par le centre-bourg. Dès l'annonce des travaux fin juillet, la Municipalité avait saisi la Préfecture et le Département pour demander des mesures concrètes. Voici les dispositions obtenues et les aménagements réalisés par la Commune.

Route de Thônes : un radar et une circulation cycliste encadrée

- Un radar de chantier, contrôlant les deux sens de circulation, est installé sur cet axe en agglomération, qui supportera l'essentiel du trafic reporté.
- Par arrêté du Département, la circulation des cyclistes est interdite dans le sens montant (Veyrier vers Bluffy) sur la RD 909 pendant la durée des travaux : l'accès s'effectue obligatoirement par la route de Menthon.
- Dans le sens descendant, la Commune conseille aux cyclistes d'emprunter les voies panoramiques du haut, par un itinéraire balisé.

Routes de la Corniche et du Mont Veyrier : priorité aux riverains et aux modes doux

- Par arrêté municipal n° 202/2026 du 1er septembre 2026, la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite sur ces deux axes du 15 septembre au 4 décembre 2026, avec dérogation pour les secours, les services techniques communaux et la collecte des déchets. La Police Municipale effectuera des contrôles.
- Des aménagements temporaires accompagnent cette mesure : retrait des barrières bois et pose de coussins berlinois sur la route du Mont Veyrier. Ces routes panoramiques sont des voies partagées : la vigilance de chacun y est indispensable.

Deux itinéraires vélo conseillés, aménagés par la Commune

- Sens descendant (depuis Bluffy vers Annecy) : les cyclistes sont invités à emprunter la route de la Corniche puis la route du Mont Veyrier.
- Sens Veyrier vers Bluffy : à partir du rond-point des Pérouzes, l'itinéraire conseillé passe par les routes du bas : route du Port, route de la Brune, route des Crozettes et route du Crêt des Vignes.
- Ces itinéraires font l'objet d'une signalétique dédiée, d'un marquage de limitation de vitesse et de panneaux « Ralentissez / Slow down » équipés de feux à alimentation solaire sur les routes communales.

Secteur de Chavoires : une coordination avec la Ville d'Annecy

-
- Sur proposition de la Police Municipale de Veyrier-du-Lac, la Ville d'Annecy a retenu la neutralisation des places de stationnement situées entre les n° 1 et 7 de la rue de Verdun, afin de faciliter le croisement des véhicules de plus de 3,5 tonnes à l'entrée de l'agglomération annécienne.

Des choix assumés

Certaines demandes n'ont pas été retenues, pour des raisons objectives. La restriction nocturne du transit des poids lourds n'a pas pu être mise en place : la traversée de Veyrier-du-Lac constitue l'unique itinéraire de circulation pendant les travaux. De même, l'installation de feux de circulation à la Patte d'Oie et à Chavoires n'a pas été retenue : ces carrefours relèvent de routes départementales, et un feu fixe sur un itinéraire de déviation créerait des files d'attente remontant dans le centre-bourg. Le parti retenu est celui de la modération des vitesses et du renforcement des contrôles, solution la plus efficace et la plus rapidement mobilisable sur une période de trois mois. Enfin, la Commune renouvelle sa demande de prise en charge de la remise en état de la chaussée à l'issue de la déviation.

Trois mois où chacun compte

Ces mesures ne suffiront pas seules. Notre village va être fortement impacté pendant trois mois, et c'est la somme des petits gestes de chacun qui fera que cette période se passe bien. Respecter les limitations de vitesse. Laisser sortir un riverain de chez lui sans s'énervier ni faire un geste déplacé. Prendre son mal en patience dans un bouchon. Ralentir devant une école, un arrêt de bus, un cycliste devant nous.

Ces aménagements protègent tout le monde : d'abord nos enfants, les piétons, les cyclistes, les riverains et les automobilistes de passage. La sécurité d'une traversée de village ne se décrète pas seulement par arrêté, elle se construit par le civisme de chacun, jour après jour. C'est ce que la Municipalité demande à tous, habitants comme usagers en transit : de la patience, du respect et de la vigilance.

« Nous avons obtenu l'essentiel de ce que nous demandions depuis juillet : un radar sur la route de Thônes, la protection des routes panoramiques, des itinéraires sécurisés pour les cyclistes et une coordination avec nos voisins. Je remercie le Département, la Préfecture et la Ville d'Annecy pour la qualité du travail conduit ensemble. Pendant trois mois, la vigilance de chacun fera la différence : traverser un village, c'est lever le pied », déclare Vanessa Bruno, Maire de Veyrier-du-Lac.

Contact presse : Mairie de Veyrier-du-Lac - mairie@veyrier-du-lac.fr - 04 50 60 10 13